***Ecole Ste Thérèse - La Chapelle Caro* 2023 - 2024**

***Ecole Notre-Dame de Lourdes - St Abraham***

<http://rpiccsa.com>

**CIRCULAIRE de RENTREE**

Bonjour à toutes et à tous.

Nous prenons ensemble, aujourd’hui, le chemin de l’école et nous vous souhaitons une très bonne rentrée.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et aurons à cœur de mettre tout en œuvre pour favoriser la réussite de vos enfants.

**Identité de nos écoles.**

Les Ecoles Privées de La Chapelle Caro et de St Abraham se veulent des lieux d'Accueil où tous aiment à se rencontrer, des lieux d'Epanouissement où les enfants se sentent heureux de vivre, des lieux de Formation qui permettent à l’enfant : de prendre en charge son travail, de développer son autonomie, de réfléchir sur les comportements, la discipline et le respect de l'autre, d'être capable de solidarité et de responsabilités, de cultiver le sens de l'écoute, de l'ouverture, du service et de l'effort.

C'est dans cet esprit, ainsi que dans le respect des opinions et l'acceptation des différences que les écoles catholiques de la Chapelle Caro et de St Abraham proposent à l'enfant un éveil à la foi en Jésus-Christ.

**Horaires de classe.**

Pour toutes les classes primaires, les jours de classe obligatoires sont : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

A La Chapelle : Matin : 8 h 30 - 11 h 45 - Après-midi : 13 h 20 - 16 h 20

A St Abraham : Matin : 8 h 35 - 11 h 55 - Après-midi : 13 h 25 - 16 h 20

Les écoles sont ouvertes **10 minutes avant le début des cours le matin**, et une surveillance est assurée.

**L'accès à l'école est interdit aux enfants en dehors des heures d'ouverture. (Hors surveillance).**

**Les enfants qui arrivent avant l’horaire d’ouverture doivent rejoindre la garderie.**

En ce qui concerne le temps du midi, veillez à ne pas arriver en retard pour reprendre vos enfants (**sinon ils seront emmenés à la cantine**) et **à ne revenir à l’école qu’après l’ouverture (13h10 à La Chapelle).**

Les enfants qui ne sont pas concernés par les cars et la garderie doivent quitter l’école à la sortie des classes.

**Tout incident qui se produirait en dehors des horaires d’ouverture n’est pas de la responsabilité des écoles.**

**Horaires des navettes entre les deux écoles.**

Deux navettes sont à disposition de nos écoles. Une seule le matin, qui part de St Abraham à 8h20 pour une arrivée à La Chapelle à 8h25 et un retour à St Abraham vers 8h30.

L’après-midi, les navettes partiront dès la fin des cours, à 16h20, pour rejoindre l’autre école vers 16h30.

**Enfant malade.**

**Si votre enfant présente de la fièvre (température ≥ 38 degrés), une toux, une diarrhée, des vomissements, des douleurs abdominales, une perte de goût ou d’odorat, des maux de tête inhabituels, une fatigue inexpliquée… il doit rester à la maison et ne pourra être accueilli en collectivité qu’une fois guéri.**

**En cas de maladie contagieuse, l’enfant doit rester à la maison jusqu’à guérison et présenter un certificat médical pour son retour à l’école. (Voir l’avis du médecin)**

Les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments sauf cas exceptionnels et en accord avec le chef d'établissement.

**Absences.**

Toute absence doit être signalée (maternelle et primaire).

L'enfant absent devra fournir un mot justificatif signé de ses parents. Ceci est obligatoire pour les enfants du primaire. Si l'absence se prolonge au-delà de 8 jours, un certificat médical est demandé.

Pour rappel, la loi nous impose de saisir l'inspecteur d'académie quand l'élève a manqué la classe sans motif au moins 4 demi-journées dans le mois.

**Liaison écoles - familles.**

Si vous désirez voir, en particulier, l’enseignant ou l’enseignante de votre enfant, nous nous tenons à votre disposition. Mais par souci de confidentialité et pour mettre à profit ce temps d’échange, nous vous demandons de prendre rendez-vous par mail (liste des adresses mail plus bas) ou via le cahier de liaison. Nous ne serons pas en mesure de vous répondre sur les temps de classe ou d’accueil.

Le cahier de liaison doit toujours rester dans le cartable et être consulté et signé régulièrement.

La communication par mail sera privilégiée. Seuls les documents à compléter seront imprimés.

Adresses mail de contact :

- Yann : [ymainguy.rpi@gmail.com](mailto:ymainguy.rpi@gmail.com)

- Armelle : ajosselin.rpi@gmail.com

- Marie : [mdelambilly.rpi@gmail.com](mailto:mdelambilly.rpi@gmail.com)

- Angélina : [amorin.rpi@gmail.com](mailto:amorin.rpi@gmail.com)

- Anne-Laure : [alhoueix.rpi@gmail.com](mailto:alhoueix.rpi@gmail.com)

- Jessie : [jmonnerais.rpi@gmail.com](mailto:jmonnerais.rpi@gmail.com)

- Emeline : [elargeau.rpi@gmail.com](mailto:elargeau.rpi@gmail.com)

- Marie-Laure : [mlcoue.rpi@gmail.com](mailto:mlcoue.rpi@gmail.com)

**Fiche de renseignements.**

Vous trouverez en annexe une fiche de renseignements à compléter et à nous retourner au plus vite. En cas de changement en cours d’année, chaque parent s’engage à le signaler à l’école. Merci de faire attention à bien remplir la partie autorisations et à signer votre feuille.

**Remarques - Sanctions.**

Interdiction de manger des chewing-gums et de cracher.

Des remarques sont faites aux élèves et des sanctions leur sont données dans les cas suivants :

- Refus de fournir les efforts possibles et nécessaires pour apprendre

- Agressions verbales et/ou physiques

- Comportement irrespectueux affirmé à l'égard d'autres personnes

- Actes dangereux à l'égard des autres et/ou de lui-même

- Détérioration de matériel

Si le mauvais comportement de l'enfant persiste, un contrat de comportement sera mis en place. Des avertissements, voire des retenues seront donnés.

**Organisation.**

A la Chapelle Caro :

* PS-MS (classe d’Angélina MORIN)
* CE1-CE2 (classe d’Anne-Laure HOUEIX et Jessie MONNERAIS)
* CE2-CM1 (classe d’Armelle JOSSELIN et Marie DE LAMBILLY le mardi)
* CM1-CM2 (classe de Yann MAINGUY et Marie DE LAMBILLY le jeudi)

ASEM : Morgane PUISSANT et Mathilde COURANT

A St Abraham :

- PS-MS-GS (classe de Marie-Laure COUE)

- GS-CP (classe d’Emeline LARGEAU)

ASEM : Noémie QUELLARD

Un poste d'adaptation existe sur le secteur de Sérent. Cette enseignante (Lydia Royer) passera donc dans nos écoles et prendra en charge certains enfants qui éprouvent quelques difficultés d'apprentissage.

**Les associations :**

L’APEL et l’OGEC sont deux associations composées de personnes bénévoles, attachées à l’école et intéressées par ce qui s’y vit. Par leurs différentes actions, elles permettent d’offrir aux élèves les meilleures conditions de travail. N’hésitez pas à les rejoindre !

Président d’APEL : Mme Laura TREVELO

Président d’OGEC Chapelle Caro : Mr Philippe LE MOING

Président d’OGEC Saint Abraham : Mme Typhaine BAYON

Président d’AEP (association propriétaire des bâtiments) Chapelle Caro : Mr Frédéric PAQUET

Président d’AEP Saint-Abraham : Mme Michèle DUPE

**Sécurité.**

A la sortie des classes (midi et après-midi), les parents doivent venir chercher les enfants au portail. (Portillon derrière l’école en ce qui concerne St Abraham).

Pour des raisons de sécurité, il est indispensable

- que l’enfant sorte de l’école accompagné pour rejoindre la voiture de ses parents.

- que le soir, les enfants qui descendent de la navette entrent dans la cour de l’école et attendent le départ du car avant de regagner leur domicile.

A la Chapelle Caro, le midi, **ne pas stationner en double-file sur le chemin qu’empruntent les enfants pour aller à la cantine.** **Ne pas stationner non plus à droite du portail** afin de ne pas gêner le car scolaire.

Par mesure de sécurité, **les élèves ne sont pas autorisés à sortir seul, sauf document écrit de votre part**. Il est important de nous signaler le nom et le lien de parenté de la personne qui viendra chercher l’enfant et de nous faire part de tout changement occasionnel (cahier de liaison).

**Aide personnalisée.**

Les lundis et jeudis, nous proposons un temps d’accompagnement pour tous les élèves volontaires du CP au CM2 pendant une demi-heure (16h30-17h) du 7 septembre au 15 avril (sauf le dernier jeudi avant les périodes de vacances). Ce temps sera axé principalement sur la lecture/compréhension. Si votre enfant n’a pas besoin d’aide dans ce domaine, il pourra rester s’avancer sur ses devoirs en autonomie.

Si exceptionnellement votre enfant ne peut participer à une séance, merci de nous en informer au préalable.

**Recommandations.**

Evitez de mettre des bijoux et d’apporter tout objet pouvant susciter la convoitise ou de perturber l’attention en classe.

Un vêtement, un cartable ... **marqué**, est une bonne garantie contre toute disparition.

**L'école n'est pas responsable des vols ou pertes qui peuvent se produire.**

Le goûter n'est pas autorisé sur temps scolaire. Cela suppose que l'enfant prenne un bon petit déjeuner avant de venir à l'école !

La prise d'un goûter lors de la garderie du matin ou du soir est possible.

**Dates des vacances de l'année scolaire 2022-2023.**

Vacances de Toussaint : du samedi 22 octobre au lundi matin 7 novembre

Vacances de Noël : du samedi 17 décembre au mardi matin 3 janvier

Vacances d’hiver : du samedi 11 février au lundi matin 27 février

Vacances de printemps : du samedi 15 avril au mardi matin 2 mai

Pont de l’Ascension du 17 au 21 mai

Vacances d’été : à partir du samedi 8 juillet

**Dates à retenir :**

*Jeudi 7 septembre :* Début de l’APC.

*Jeudi 14 septembre :* Début des séances de piscine pour la classe de CE1-CE2 à Ploërmel (jusqu’au 16 novembre).

*Vendredi 15 septembre :* Début des séances de piscine pour les CP à Malestroit (jusqu’au 24 novembre).

*Mardi 19 septembre :* Photos individuelles (à partir de 8h10 à La Chapelle puis à St Abraham, on commencera par les fratries réparties sur les deux écoles).

*Vendredi 29 septembre :* célébration de rentrée en l’église de La Chapelle Caro pour tous les élèves du RPI.

*Mardi 3 octobre :* Endurance à Sérent à partir du CP.

*Vendredi 13 octobre :*Goûter intergénérationnel (parents-grands-parents-enfants) de 15h à 16h15 à La Chapelle Caro.

*Vendredi 20 octobre :* Goûter intergénérationnel (parents-grands-parents-enfants) de 15h à 16h15 à St Abraham.

*Vendredi 8 décembre :*Journée de travaux entre écoles, pas de classe les élèves. Toutes les écoles du réseau de Malestroit seront fermées.

*Samedi 2 décembre :*Messe de l’Avent à Saint Abraham, 18h.

*Samedi 16 décembre :*Arbre de Noël.

*Vendredi 22 décembre :*Spectacle de Noël pour les élèves.

*Mardi 30 janvier :* Début des séances de piscine pour les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 à Ploërmel (jusqu’au 2 avril).

*Vendredi 15 mars :*Portes Ouvertes (17h-19h30). N’hésitez-pas à en parler autour de vous.

*Vendredi 22 mars :* Fête du printemps (les élèves viennent déguisés)

*Jeudi 11 avril :* photos de classes.

*Lundi 15 avril :* Dernière séance d’APC.

*Mardi 14 mai :* Matinée sportive pour les PS-MS-GS à Sérent.

*Lundi 3 juin :* Rencontre sportive à Missiriac pour les CE2-CM1-CM2.

*Mardi 11 juin :* Rencontre sportive au Roc pour les CP-CE1.

*Samedi 22 juin :* Kermesse.

*Vendredi 28 juin :* Après-midi d’intégration dans les futures classes.

**Annexe à la circulaire de rentrée : école Ste Thérèse – La Chapelle Caro**

Voici quelques informations à retenir :

Téléphone : 02.97.74.87.54 Mail : rpistetherese@gmail.com

**La cantine :**

Les inscriptions se font auprès de la mairie qui est responsable de la cantine.

Les enfants reviendront de la cantine vers 12h45 **et seront sous la responsabilité d’agents de la commune jusqu’à la réouverture de l’école à 13h10.**

**Pour tout incident sur ce temps de surveillance, merci de prendre contact avec la mairie de Val d’Oust.**

Tout élève encore présent à 11h55 dans l’enceinte de l’école sera conduit à la cantine.

**Si votre enfant ne mange pas à la cantine, vous ne pourrez le redéposer à l’école qu’à partir de 13h10.**

**La garderie :**

Horaires de garderie : de 7h15 à 8h20 et de 16h30 à 19h.

Les enfants présents dans la cour de l’école à 16h30 seront notés en garderie.

La garderie est gérée par l’OGEC de l’école, pour toute question, merci de contacter Mme Elodie Bauché-Corbel : elodiebauche56460@gmail.com

**Tarifs de la garderie :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Matin ou soir | Journée |
| 1er enfant | 1€90 | 2€40 |
| A partir du 2ème enfant | 1€60 | 2€10 |

**Site internet : Pensez à vous inscrire sur le blog des écoles du RPI, vous recevrez toutes les informations concernant nos écoles et pourrez consulter photos, articles…**

**Tout ce qui se passe derrière nos murs !**

**http://rpiccsa.com**

***N’hésitez pas à nous contacter en cas de besoin.***

**BONNE ANNEE SCOLAIRE.**